

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture  
066-216609726-20240409-DCM2024-08-DE  
Date de transmission : 10/04/2024  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 6  
Nombre de votants : 7  
Date de convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril à 19H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre.

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

**DCM2024-08 : Compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

-DE DECLARER que le Compte de Gestion 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation ci-dessus et aucune réserve de sa part.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

